

**ORDRE DES HYGIÉNISTES DENTAIRES DU QUÉBEC**  
**PROJET — Procès-verbal de la 46<sup>e</sup> Assemblée générale annuelle des membres**  
Tenue le 23 octobre 2021, à 14 h  
Par **visioconférence**

---

**1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE**

M. Jean-François Lortie, H.D., président de l'OHDQ, prononce son mot de bienvenue et présente M. Jacques Gauthier, directeur général et secrétaire de l'Ordre.

Il indique que M. Michel Poirier (Poirier et Associés, Inc.), auditeur de l'Ordre, présentera plus tard les états financiers 2020-2021 audités et que M<sup>me</sup> Renée Verville, administratrice nommée et présidente du comité de gouvernance, présentera le point sur la rémunération des membres du Conseil d'administration et de la présidente ou du président.

Il souligne également la présence, à distance, de l'ensemble des membres du Conseil d'administration de l'Ordre et des membres du personnel de la permanence.

Il adresse ensuite des remerciements au nom de l'Ordre et des membres du Conseil d'administration à M<sup>me</sup> Diane Duval, H.D., présidente sortante, présidente d'avril à juin 2020, M. Jean-François Dallaire, administrateur nommé, M<sup>me</sup> Sophie Deshaies, H.D., administratrice élue (région Nord-Est) et M<sup>me</sup> Annick Lacroix, H. D., administratrice élue (région Nord-Ouest).

**2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

Le président fait la constatation du quorum (99 membres sont présents à l'ouverture de l'assemblée) et de la régularité de l'avis de convocation. Il déclare donc ouverte la 46<sup>e</sup> assemblée générale annuelle (AGA) à 14 h 00.

Il procède ensuite à la lecture des directives pour la participation à l'assemblée générale annuelle virtuelle, notamment les directives concernant le vote sur les propositions de résolutions et sur la gestion des questions des membres.

**3. NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE**

Le président mentionne que la politique sur les assemblées générales de l'OHDQ prévoit que la présidence de l'AGA est assurée par le président, à moins qu'il désigne une autre personne à cette fin.

Pour l'AGA 2021, il a été déterminé que la présidence de l'assemblée serait assurée par le président de l'Ordre lui-même.



#### 4. LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR

Le président procède ensuite à la lecture de l'ordre du jour.

##### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée générale annuelle
2. Constatation de la régularité de la convocation et vérification du quorum
3. Nomination du président d'assemblée
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 7 novembre 2020
6. Rapport de la présidence sur les activités du Conseil d'administration
7. Rapports de la direction générale, des comités et des activités de l'Ordre
8. Rapport des élections
9. Dépôt des états financiers audités de l'exercice 2020-2021
10. Nomination des auditeurs pour l'année financière 2021-2022
11. Cotisation des membres de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec 2022-2023
  - a. Rapport sur la consultation prévue à l'article 103.1 du Code des professions
  - b. Projet de résolution du Conseil d'administration
  - c. Nouvelle consultation des membres présents
12. Approbation de la rémunération des membres du CA
  - a. Rémunération des membres élus du CA
  - b. Rémunération de la présidence
13. Période de questions
14. Levée de l'assemblée générale annuelle

Le directeur général et secrétaire,

Jacques Gauthier, erg., M.A.P., ASC

Le président rappelle que la Politique de l'OHDQ sur les assemblées générales ne permet pas l'ajout de points à l'ordre du jour par les membres. Il rappelle toutefois que les questions et autres sujets que veulent aborder les membres peuvent être soulevés lors de la période de questions prévues en clôture de l'assemblée.

Sur proposition de M<sup>me</sup> Annick Boulay, H.D., appuyée par M<sup>me</sup> Isabelle Daoust, H.D., l'ordre du jour de la 46<sup>e</sup> assemblée générale annuelle des membres de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec est adopté à l'unanimité, tel que proposé.

#### 5. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'AGA DU 7 NOVEMBRE 2020

Les membres de l'Ordre ont déjà reçu avec l'avis de convocation une copie du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2020. Le président demande aux membres s'ils ont des corrections à proposer au procès-verbal. Les corrections de coquilles pourront être transmises directement au secrétaire général. Aucune correction n'est demandée.



Sur proposition de M<sup>me</sup> **Anne Prévost**, H.D., appuyée de M. **Antoine Robidoux**, H.D., il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la 45<sup>e</sup> assemblée générale annuelle des membres de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec tenue le 7 novembre 2020, tel qu'il a été déposé.

### **AFFAIRES DÉCOULANT**

Le président passe la parole au directeur général et secrétaire pour les affaires découlant du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2020. Il souligne deux éléments en suivi de l'AGA 2020 :

- Les questions reçues pendant l'AGA 2020 ont été répondues selon les modes de réponse annoncés lors de l'événement :
  - Contact individuel par courriel ou par téléphone ;
  - Foire aux questions approuvée par le Conseil d'administration, publiée en janvier 2021 ;
  - Foire aux questions sur la modernisation publiée dans le site web de l'Ordre ;
- Aucun dossier n'a nécessité de suivi supplémentaire.

À la suite de la présentation du directeur général, le président reprend la parole et informe les membres qu'ils peuvent visualiser le rapport annuel 2020-2021 de l'Ordre ainsi que toute la documentation transmise en vue de la tenue de l'AGA dans la page dédiée à l'AGA du site Web de l'Ordre. Ils pourront s'y référer tout au long de l'assemblée.

### **6. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE SUR LES ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

En présentation orale, le président offre un résumé des parties suivantes du rapport annuel 2020-2021 :

- Rapport du président ;
- Activités du Conseil d'administration ;
- Activités des comités formés par le Conseil d'administration (gouvernance, audit et ressources humaines) ;
- Éthique et déontologie des administratrices et des administrateurs ;
- Orientations stratégiques (une synthèse des quatre enjeux du plan stratégique 2021-2025).

Le président passe ensuite la parole à monsieur Jacques Gauthier pour faire lecture des rapports de la direction générale, des comités et des activités de l'Ordre.

### **7. RAPPORTS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE, DES COMITÉS ET DES ACTIVITÉS DE L'ORDRE**

M. Gauthier offre lui aussi un résumé des parties suivantes du rapport annuel 2020-2021 :

- Rapport du directeur général et secrétaire ;
- Faits saillants des activités de protection du public :
  - Reconnaissance des équivalences ;
  - Normes professionnelles et soutien à l'exercice ;
  - Inspection professionnelle ;



- Formation continue ;
- Enquêtes disciplinaires et révision des décisions du bureau du syndic ;
- Conseil de discipline ;
- Infractions pénales ;
- Effectifs professionnels ;
- Communications et rôle sociétal.

En conclusion de son rapport, le directeur général et secrétaire DG adresse ses remerciements au personnel, au président, aux membres du Conseil d'administration et des comités de l'Ordre de même qu'à l'ensemble des hygiénistes dentaires pour leur contribution au mandat et aux projets de l'Ordre.

À la fin du rapport de la direction générale et secrétariat, le président et le directeur général répondent aux questions des participants sur les rapports précédents.

## **8. RAPPORT DES ÉLECTIONS**

Le président cède la parole à M. Gauthier qui fait le rapport des élections d'administratrices et d'administrateurs pour les régions Centre et Nord-Ouest qui se sont déroulées au printemps 2021. Il souligne que les personnes suivantes ont toutes été élues par acclamation pour un mandat de quatre (4) ans :

- Région Centre :
  - M. Franck Giverne, H.D.
  - M<sup>me</sup> Stéphanie Ritchie, H.D.
  - M<sup>me</sup> Josée Tessier, H.D.
- Région Nord-Ouest :
  - M<sup>me</sup> Thi Sopha Son, H.D.

Leur entrée en fonction pour ce mandat était le 18 juin 2021.

Le directeur général et secrétaire souligne également l'entrée en fonction de deux (2) nouveaux membres du Conseil d'administration au cours des derniers mois :

- Administratrice élue par le Conseil d'administration pour la région Nord-Est à la suite de la démission d'une administratrice :
  - Anne Prévost, H.D. (entrée en fonction en avril 2021, fin du mandat en juin 2022) ;
- Nouveau mandat débuté pour un administrateur nommé à la suite de la démission d'un administrateur :
  - M. René Joyal (entrée en fonction le 18 juin 2021, fin du mandat en juin 2024).

## **9. DÉPÔTS DES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS 2020-2021**

Les états financiers pour l'exercice financier 2020-2021 sont déposés. M. Michel Poirier, CPA, auditeur de l'OHDQ, les présente puis ouvre une période de questions. Aucune question n'est

reçue dans le module de conversation de la plateforme de webdiffusion durant la période allouée aux questions.

Le président adresse ses remerciements à l'auditeur.

***M. Poirier quitte l'Assemblée.***

#### **10. NOMINATION DES AUDITEURS POUR L'EXERCICE 2021-2022**

Le président fait la lecture de la recommandation du CA à l'effet de soumettre à l'approbation des membres réunis en assemblée générale annuelle, conformément à l'article 104 du *Code des professions*, la reconduction du mandat de la firme Poirier et Associés inc., CPA, à titre d'auditeur pour l'exercice 2021-2022.

Le président indique ensuite qu'il est du ressort des membres réunis en assemblée d'adopter une résolution quant à la nomination des auditeurs qui seront chargés d'auditer les livres et les comptes de l'OHDQ. À cette fin, un projet de résolution est présenté à l'Assemblée qui procède ensuite à son adoption.

**CONSIDÉRANT** la résolution du comité d'audit proposant au Conseil d'administration de recommander aux membres réunis lors de l'assemblée générale annuelle 2021 la reconduction du mandat de la firme Poirier et Associés inc. à titre d'auditeur pour l'audit de l'exercice financier 2021-2022 ;

**CONSIDÉRANT** la résolution du Conseil d'administration recommandant aux membres réunis lors de l'assemblée générale annuelle 2021 de nommer la firme Poirier et Associés inc. à titre d'auditeur pour l'audit de l'exercice financier 2021-2022 ;

Sur proposition de M<sup>me</sup> Karine Gagné, appuyée par M<sup>me</sup> Francine Joron, il est résolu de nommer la firme Poirier et Associés inc. à titre d'auditeur pour l'audit de l'exercice financier 2021-2022 de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec.

#### **11. COTISATION DES MEMBRES DE L'ORDRE DES HYGIÉNISTES DENTAIRES DU QUÉBEC 2022-2023**

Le directeur général et secrétaire fait un rappel des dispositions législatives relatives à la détermination du montant de la cotisation annuelle et du processus de consultation que les ordres professionnels doivent faire. Il offre un résumé de l'information transmise aux membres pour cette consultation menée sur son site Web.

Il présente ensuite le résultat de la consultation sous la forme d'un tableau synthétisant les commentaires reçus par thème, en ordre décroissant de leur fréquence. Il commente le tableau et, le cas échéant, donne les explications liées aux commentaires reçus.

## Synthèse des commentaires reçus lors de la consultation des membres sur le montant de la cotisation annuelle 2022-2023

Nature des commentaires transmis pour exprimer son désaccord	Nombre de membres ayant émis ce commentaire	% des membres ayant participé à la consultation
Lien avec le salaire et le coût de la vie	108	61,0 %
Accord donné pour une hausse, mais pas aussi élevée	88	49,7 %
Lien avec l'autonomie professionnelle des hygiénistes dentaires	20	11,3 %
Effet sur la relève et la pénurie de main-d'œuvre	19	10,7 %
Commentaires sur la qualité et la quantité des services offerts par l'OHDQ	17	9,6 %
Liens avec la pandémie de COVID-19	16	9,0 %
Demande d'accommodement pour le paiement de la cotisation	4	2,3 %

Le président reprend ensuite la parole pour ouvrir la période de consultation finale se déroulant lors de l'assemblée. Il explique que le processus prévoit de recueillir les commentaires des membres, il ne s'agit pas d'une période de débat sur le montant de la cotisation puisque l'assemblée n'a pas à voter sur ce sujet.

Les membres présents sont invités à transmettre des commentaires supplémentaires ou complémentaires à ceux déjà transmis lors de la période de consultation de 30 jours afin d'enrichir la consultation, et ce, en vue de la prise de décision définitive par le Conseil d'administration lors de sa séance du 12 novembre 2021.

Les questions et les commentaires relatifs au montant de la cotisation exprimés lors de l'assemblée sont les suivants :

- Un membre a demandé d'explorer la possibilité d'inclure des formations gratuites avec le paiement de la cotisation ;
- Un membre souligne que l'Ordre devrait reporter certains projets pour éviter de faire porter leur fardeau financier sur les membres ;
- Une hygiéniste dentaire demande si une telle augmentation se produira à chaque année ;
- Finalement, un membre relativise le montant de la hausse proposée en notant qu'elle représente 1,63 \$ par semaine.

## 12. APPROBATION DE LA RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

M<sup>me</sup> Renée Verville, administratrice nommée et présidente du comité de gouvernance, explique les dispositions législatives relatives à la rémunération des administrateurs et de la présidence,



ainsi que le contexte d'application de celles-ci (notamment le guide d'application de l'Office des professions). Elle fait ensuite un rappel de l'information transmise aux membres sur ce sujet dans le *Document de consultation en prévision de la tenue de l'AGA 2021*.

Après sa présentation, le président reprend la parole pour faire la lecture du projet de résolution soumis à l'assemblée. Il ouvre ensuite une période de questions, avant son adoption. Aucune question n'est transmise par les membres.

Un membre demande le vote sur cette résolution. Le président invite donc les membres présents à voter en cliquant sur la réponse de leur choix directement à l'écran.

La résolution est adoptée à la majorité (89 % pour, 4 % contre et 7 % d'abstention).

### **RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATRICES ET DES ADMINISTRATEURS ÉLUS**

**CONSIDÉRANT** les paramètres de la rémunération des administratrices et des administrateurs élus pour l'exercice financier 2022-2023 définis par le *Règlement sur l'organisation de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec et les élections à son Conseil d'administration* et la *Politique sur la rémunération des membres du Conseil d'administration et de la présidente et du président de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec* ;

**CONSIDÉRANT** que la croissance du jeton de présence des administrateurs et administratrices élus, selon la *Politique sur la rémunération des membres du Conseil d'administration et de la présidente ou du président de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec*, doit être équivalente à l'augmentation des échelles salariales de l'Ordre, qui a été de 2% pour l'exercice financier 2021-2022 ;

**CONSIDÉRANT** l'article 104 du *Code des professions* voulant que les membres de l'Ordre réunis en assemblée générale approuvent la rémunération des administratrices et des administrateurs élus ;

Sur proposition de M<sup>me</sup> Sylvie Dummontier , appuyée par M<sup>me</sup> Kim Pineault, il est résolu à la majorité d'approuver la rémunération des administratrices et des administrateurs élus pour l'exercice financier 2022-2023 selon les paramètres soumis à l'assemblée générale des membres ce 23 octobre 2021.

Mme Verville reprend la parole pour la gestion de la résolution concernant la rémunération de la présidence. Elle fait d'abord la lecture du projet de résolution sur la rémunération de la présidence et demande si les participants ont des interventions à formuler par rapport à cette résolution. Elle répond à la question d'un membre concernant la progression salariale globale du président pour le prochain exercice financier.

Un membre demande le vote sur cette résolution. M<sup>me</sup> Verville invite donc les membres présents à voter en cliquant sur la réponse de leur choix directement à l'écran.

La résolution est adoptée à la majorité (80 % pour, 14 % contre et 5 % d'abstention).



## **RÉMUNÉRATION DE LA PRÉSIDENTE**

**CONSIDÉRANT** les paramètres de la rémunération du président de l'Ordre pour l'exercice financier 2022-2023 définis par le Règlement sur l'organisation de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec et les élections à son Conseil d'administration et la Politique sur la rémunération des membres du Conseil d'administration et de la présidente et du président de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec ;

**CONSIDÉRANT** l'article 104 du Code des professions voulant que les membres de l'Ordre réunis en assemblée générale approuvent la rémunération des administratrices et des administrateurs élus ;

Sur proposition de M<sup>me</sup> Francine Joron, appuyée par M<sup>me</sup> Virginie Gagné, il est résolu à la majorité d'approuver la rémunération du président pour l'exercice financier 2022-2023, selon les paramètres soumis à l'assemblée générale des membres ce 23 octobre 2021.

## **13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le président accueille les questions des membres. Conformément à la politique de l'Ordre encadrant la tenue des assemblées générales, il est convenu que les sujets abordés pendant la période de questions seront transmis au Conseil d'administration pour considération et réponse.

Les interventions des membres durant cette période concernent principalement :

- L'état de situation sur la mise à jour du programme collégial Techniques d'hygiène dentaire ;
- L'état de situation sur les activités qui peuvent être exercées par les assistantes dentaires.

Les questions sont répondues séance tenante et ne nécessiteront aucun suivi complémentaire de la part de l'Ordre.

## **14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE**

Le président adresse son mot de la fin et présente ses remerciements d'usage.

Sur proposition de M<sup>me</sup> Kim Farrell, H.D., appuyée par M<sup>me</sup> Sonia Morissette, H.D., il est résolu à l'unanimité de lever la 46<sup>e</sup> assemblée générale annuelle des membres de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec à 15 h 58.

Le directeur général et secrétaire,

---

Jacques Gauthier, erg., M.A.P., ASC